

même terre jusqu'à ce que le Demandeur et Narcisse Salvat l'aient acquis de Hugh McGuire, le 7 novembre 1857 ; que McGuire et ses auteurs l'ont toujours possédée comme une seule et même terre ; que cette terre a toujours été en la possession du Demandeur, de Narcisse Salvat et de leurs auteurs dans toute sa longueur à partir du chemin de front du rang Provost ou rang St. Robert, à venir jusqu'au cordon des terres de la concession de la deuxième rivière du Pot-au-beurre, qui n'ont toutes que vingt arpents de longueur. Que depuis dix-sept à dix-huit ans la dite terre a toujours été enclose par des clôtures, et que la profondeur de cette terre et la profondeur de la sienne ont toujours été séparées par une clôture de ligne ; qu'avant cette époque l'arrière de la dite terre était en bois debout. Cette admission du Défendeur est indubitablement suffisante pour établir la possession du Demandeur, au moins par ans et jours puisque la vente de McGuire au Demandeur et à Narcisse Salvat date du 7 novembre 1857.

Le Demandeur a-t-il possédé cette pièce de terre comme faisant partie de sa terre ou comme un immeuble distinct. Le témoignage du Défendeur qui dit que depuis dix-sept à dix-huit ans leurs terres ont été séparées par une clôture de ligne paraît encore concluant ; mais comme la prétention du Défendeur qu'il y a un *vide* entre les terres des parties, tient beaucoup de place dans le litige, il faut examiner l'ensemble de la preuve à cet égard. Pour soutenir sa prétention le Défendeur a produit le témoignage de l'arpenteur Robert Sewell Langley Hayden qui dépose : qu'en vertu de l'ordre à lui donné par les officiers du gouvernement provincial, il a fait une visite sur les lieux pour vérifier les rapports de l'arpenteur feu Frederick Weiss, dans lesquels il désignait comme non concédés les lieux en question. D'après le chaînage qu'il a fait et la connaissance qu'il a eu des papiers de la seigneurie jointe à sa connaissance personnelle et générale de la seigneurie, il considère qu'il y a un *vide* et le plan qu'il produit en fait foi.

Un nommé Louis Tucker a aussi été entendu, et sa déposition se réduit à exprimer son opinion qu'il y a un *vide* entre les deuxième et troisième concessions, c'est-à-dire à l'endroit